

Dossier no 394-2-83
Rapport d'évaluation intérimaire :
Programme national des compétences relatives à l'emploi
Direction de l'évaluation
Secteur des politiques
Mai 2010

Figure 1: Pourcentage de délinquants chez lesquels on a recensé des besoins en matière d'emploi lors de leur évaluation initiale et de leur mise en liberté dans la collectivité

Ce graphique linéaire présente la proportion de délinquants ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission dans un établissement fédéral et lors de leur libération dans la communauté de 2000-2001 à 2008-2009

Ce graphique montre que la proportion de délinquants ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et après leur libération a augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie.

Au cours de l'exercice 2000-2001, 49,1% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins d'emploi à l'admission et 50,6% à la libération

Au cours de l'exercice 2001-2002, 44,8% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 48,2% à la libération

Au cours de l'exercice 2001-2002, 48,9% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 47,4% à la libération

Au cours de l'exercice 2003-2004, 52,4% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 47,4% à la libération.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le nombre de délinquants identifiés comme ayant un besoin en matière d'emploi à l'admission a augmenté à 60,3% et à 51,5% pour les délinquants présentant des besoins en matière d'emploi à la libération

Au cours de l'exercice 2005-2006, 59.4% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 54.3% à la libération.

Au cours de l'exercice 2006-2007, 61,7 % des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 57.5 % à la libération

Au cours de l'exercice 2007-2008, 59.7% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 58.1 % à la libération

Au cours de l'exercice 2008-2009, 62.5% des délinquants ont été identifiés comme ayant des besoins en matière d'emploi à l'admission et 58.3% à la libération

Figure 2: Nombre de séances du PNCE offertes, selon la région, de 2006-2007 à 2008-2009

Ce diagramme à barres fournit une représentation comparative du nombre de séances PNCE livrés par région de 2006-2007 à 2008-2009.

Chaque région est représentée sur l'axe X des abscisses par trois barres verticales, chacune représentant une année fiscale commençant à gauche avec 2006-2007 et allant vers la droite avec 2007-2008 et 2008-2009.

L'axe Y des ordonnées est une échelle numérique allant de 0 à la base jusqu' à 22 au sommet.

Pour la Région de l'Atlantique:

Il y a eu 6 séances PNCE en 2006/2007

Il y a eu 8 séances PNCE en 2007/2008

Il y a eu 10 séances PNCE en 2008/2009

Pour la Région du Québec:

Il y a eu 9 séances PNCE en 2006/2007

Il y a eu 8 séances PNCE en 2007/2008

Il y a eu 21 séances PNCE en 2008/2009

Pour la Région de l'Ontario

Il y a eu 12 séances PNCE en 2006/2007

Il y a eu 11 séances PNCE en 2007/2008

Il y a eu 15 séances PNCE en 2008/2009

Pour la Région des Prairies:

Il y a eu 11 séances PNCE en 2006/2007

Il y a eu 13 séances PNCE en 2007/2008

Il y a eu 9 séances PNCE en 2008/2009

Pour la Région du Pacifique:

Il y a eu 12 séances PNCE en 2006/2007

Il y a eu 12 séances PNCE en 2007/2008

Il y a eu 9 séances PNCE en 2008/2009

Figure 3: Besoins en matière d'emploi des participants au PNCE, par région

Ce diagramme à barres horizontales fournit une représentation comparative des besoins en matière d'emploi des participants PNCE pour chaque région pour 2009.

Chaque région est représentée sur l'axe Y des ordonnées par une barre horizontale avec trois sections qui représentent de gauche à droite, «besoin faible ou nul», « certain besoin» et «besoin considérable».

Partant du haut vers le bas, les régions sont:

La Région du Québec (n = 300)

La Région des Prairies (n = 351)

La Région du Pacifique (n = 425)

La Région de l'Ontario (n = 400)

La Région de l'Atlantique (n = 245)

L'axe des X est une échelle de pourcentage allant de 0% à 100

Pour la Région du Québec

75,7% ont été identifiés comme ayant peu ou pas de besoin en matière d'emploi

15,3% ont été identifiés comme ayant un certain besoin en matière d'emploi

9,0% ont été identifiés comme ayant des besoins considérables en matière d'emploi

Pour la Région des Prairies :

10 % ont été identifiés comme ayant peu ou pas de besoin en matière d'emploi

58,7 % ont été identifiés comme ayant un certain besoin en matière d'emploi

31,3 % ont été identifiés comme ayant des besoins considérables en matière d'emploi

Pour la Région du Pacifique :

9,7 % ont été identifiés comme ayant peu ou pas de besoin en matière d'emploi

68,5 % ont été identifiés comme ayant un certain besoin en matière d'emploi

21,9 % ont été identifiés comme ayant des besoins considérables en matière d'emploi

Pour la Région de l'Ontario

14 % ont été identifiés comme ayant peu ou pas de besoin en matière d'emploi

70,8 % ont été identifiés comme ayant un certain besoin en matière d'emploi

15,2 % ont été identifiés comme ayant des besoins considérables en matière d'emploi

Pour la Région de l'Atlantique :

12,7 % ont été identifiés comme ayant peu ou pas de besoin en matière d'emploi

72,2 % ont été identifiés comme ayant un certain besoin en matière d'emploi

15,1 % ont été identifiés comme ayant des besoins considérables en matière d'emploi

Annexe C : Structure de gouvernance des programmes d'emploi et d'employabilité

La structure de gouvernance des programmes d'emploi et d'employabilité (PEE) est présentée dans un diagramme vertical et indique les rôles et les responsabilités partagés qui assurent le bon fonctionnement du PEE.

En haut du diagramme, on peut lire « Rôles et responsabilités – Une responsabilité partagée ».

Juste en dessous, il y a un cadre qui représente le Comité directeur national sur l'emploi et la formation professionnelle (CDNEFP) pour le PEE. Voici les membres du Comité directeur :

Le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels (CAOPC)

La commissaire adjointe, Services corporatifs (CASC)

La sous-commissaire pour les femmes (SCF)

Le sous-commissaire principal (SCP)

Après le cadre représentant le CDNEFP, il y a deux colonnes de quatre cadres chacune. Les trois cadres du haut de chaque colonne sont liés entre eux par une flèche horizontale bilatérale.

Ce lien représente la relation de collaboration à ces paliers entre le personnel de CORCAN, qui est nommé dans la colonne de gauche, et le personnel du SCC, qui est nommé dans la colonne de droite.

Les deux cadres du haut, de gauche à droite, sont :

Le président-directeur général de CORCAN

Le sous-commissaire régional

Les deux autres cadres du dessous, de gauche à droite, sont :

Les directeurs régionaux de CORCAN et le directeur du PEE

Le directeur régional des Interventions, le directeur d'établissement, les directeurs de district, les directeurs exécutifs des pavillons de ressourcement

Les deux autres cadres, de gauche à droite, sont :

Les gestionnaires régionaux du PEE et le gestionnaire des opérations de CORCAN

Le directeur adjoint des Interventions et le directeur adjoint des Services de gestion ainsi que les agents de liaison autochtones

Les deux prochains cadres, qui ne sont pas liés par des flèches bilatérales, représentent, à gauche, le personnel de CORCAN qui a une responsabilité hiérarchique pour les programmes de travail de CORCAN et une responsabilité fonctionnelle pour les autres. Dans la colonne de droite, il s'agit du personnel du SCC qui a une responsabilité hiérarchique pour toutes les affectations de travail autres que CORCAN et les Programmes éducatifs et correctionnels.

Ces deux cadres sont liés, grâce à une flèche verticale, à un bloc de huit cadres individuels donnant un aperçu des rôles et des responsabilités hiérarchiques dont CORCAN et le SCC sont conjointement responsables :

Prestation du Programme d'emploi et d'employabilité

Affectation aux études et aux programmes

Mesure incitative et rémunération des détenus

Reconnaissance professionnelle et délivrance de certificats

Affectations des ressources (financement)

Responsabilité par rapport aux résultats

Établissement de rapports sur les résultats

Liaison avec la collectivité

Annexe D : Modèle logique du PNCE

Le modèle logique du Programme national des compétences relatives à l'employabilité (PNCE) est organisé verticalement avec cinq niveaux qui soulignent, de haut en bas, le processus du programme.

À partir du haut du modèle et en descendant, les niveaux sont :

- Activités du programme
- Extrants du programme
- Résultats immédiats du programme
- Résultats intermédiaires du programme
- Résultats à long terme du programme

Les activités du programme sont :

- Évaluation du délinquant
- Cours et exercices du PNCE
- Formation du personnel et des intervenants du PNCE

Les extrants du programme sont :

- Mise en relief des progrès du délinquant et évaluations terminées
- Participation du délinquant au PNCE et achèvement du programme
- Programme exécuté par des personnes qualifiées

Ensuite, les résultats immédiats, qui découlent des extrants du programme, sont divisés en trois niveaux.

Le premier niveau des résultats immédiats est la compréhension par le délinquant des compétences relatives à l'employabilité.

Le deuxième niveau des résultats immédiats comprend ce qui suit :

Amélioration des compétences de base (p. ex., la communication, la gestion de l'information)

Amélioration des compétences et des attitudes personnelles

Amélioration de l'esprit d'équipe

Le troisième niveau des résultats immédiats consiste en la mise en application des compétences relatives à l'employabilité.

Les résultats intermédiaires sont :

Augmentation des taux d'emploi

Amélioration de la conduite et de l'éthique au travail

Diminution des besoins en matière d'emploi

Finalement, les résultats à long terme comprennent :

Succès de la réinsertion sociale du délinquant

Réduction des taux de récidive

Les résultats à long terme contribuent en fin de compte à la sécurité publique.